

MANTES-LA-VILLE

“Balade aux Enfers”



CIRCUIT PÉDESTRE

Durée
du parcours :
1h30 > 4 km

- **DÉPART :**
mairie de Mantes-la-Ville
- **BALISAGE :**
disque jaune et noir et
fléchage de même couleur
- **NOTRE AVIS :**
randonnée pour
les amateurs de calme
et de nature, sans
grande difficulté, hormis
une côte pendant
le premier 1/4 heure.

Maison
du
Tourisme
MANTOIS

Histoire et Patrimoine Culturel



➤ L'église Saint-Etienne

De l'église initiale de 1238 ne subsistent que la nef et quelques éléments de l'abside. L'édifice médiéval, par son architecture et les matériaux utilisés, est typique de l'époque et de la région, comme en témoignent la voûte en

berceau de style roman, réalisée en bois de châtaignier ou l'arc en plein cintre et la croisée d'ogive du chœur, signes des prémices du gothique dans le Mantois. La dernière grande campagne de restauration de l'édifice a eu lieu entre 1968 et 1981, avec pour objectif de rendre à l'église son aspect du 16^e siècle, d'où la suppression des ajouts, de la tribune surplombant la nef et du porche extérieur qui tombait en ruine.

➤ La rue Constant-Gautier

Elle fut percée suite à un programme d'alignement des rues, destiné en 1868, à faciliter la circulation hippomobile. La rue tient son nom de Daniel Constant-Gautier, maire de Mantes-la-Ville de 1878 à 1882.



➤ La carrière des Orgemonts

La ville l'a acquise auprès de l'entreprise Rhône-Poulenc en 1985. Les strates successives se sont formées pendant l'ère quaternaire, par les dépôts de limon portés par les vents lors des périodes froides. Ces limons argileux ont été exploités à partir de 1860, date d'installation de la briqueterie Blanchard-

Cauzard, devenue par la suite la Tuilerie des Cordeliers. Dès 1869, le site attira l'attention des géologues. En 1899, on mentionne les premiers fossiles retrouvés sur place. Aujourd'hui encore, elle reçoit la visite de nombreux étudiants géologues du monde entier.

➤ Le Bois des Enfers

Ce nom "Enfers" provient de l'étymologie "avers" ou "envers" qui désignait un versant Nord. Trop froids pour être cultivables, ces terrains non défrichés étaient laissés à l'état sauvage. Ces endroits giboyeux attiraient chasseurs et braconniers.

Le Bois des Enfers a été utilisé comme pâturage pour les moutons, au cours d'une période allant de 1975 à 1983, dates auxquelles la ville a racheté les parcelles, dans le but de faire de ces dix-sept hectares un lieu de promenade.

Lisière entre
Magnanville et
Mantes-la-Ville.

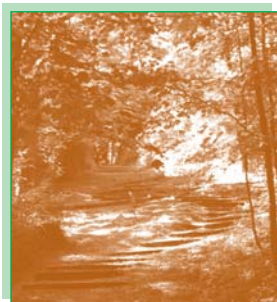


“Balade aux Enfers”

MANTES-LA-VILLE

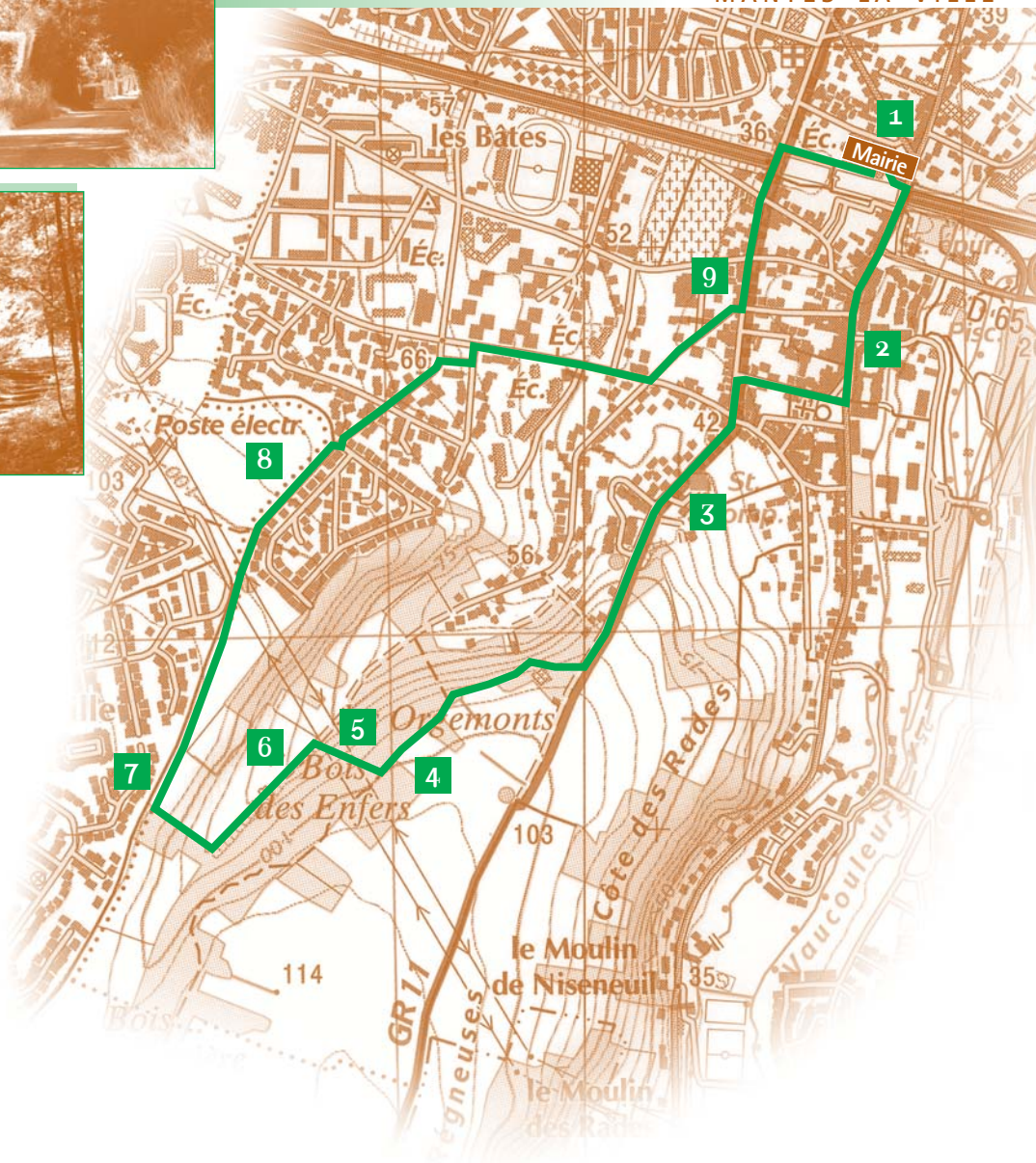


Entrée dans le Bois
des Enfers.



Escalier qui rejoint la rue
M. Robespierre.

Compter 1h30 pour faire les 4 km de cette boucle pour les marcheurs occasionnels, moins d'une heure pour les aguerris. Respecter la flore et la faune qui contribuent à l'équilibre de l'écosystème.



Descriptif du Parcours de Randonnée

1 Départ et arrivée sur le parvis de la mairie. Stationnement conseillé sur le parking de l'Eden. Accès route de Houdan.

2 Prendre la route de Houdan vers la droite et continuer jusqu'à l'église **Saint-Etienne**. Remonter à droite, la **rue Constant-Gautier**. En haut, à l'intersection tourner à gauche dans la rue Maurice-Berteaux et poursuivre droit devant, dans la rue des Orgemonts.

3 Monter la section pentue et s'accorder une pause à mi-chemin à l'ancienne **carrière des Orgemonts**.

4 Avant la dernière maison, à droite, franchir le talus qui débouche sur un triangle en herbe. Voici l'entrée du **Bois des Enfers**. Suivre le chemin sur cinq à six cents mètres.

5 Au croisement, prendre à droite et descendre vers le prolongement de la rue Maximilien-Robespierre par les marches profondes, bordées de rondins.

6 Remonter le chemin caillouteux par la gauche. Pas de difficulté majeure, la montée est douce et agréable. A mi-parcours, sur le haut de la butte à gauche, repérer l'ouverture d'un trou d'environ vingt-cinq à trente centimètres de diamètre. C'est l'entrée de la tanière d'un renard. On n'est jamais seul dans la nature !

7 Poursuivre tranquillement jusqu'au champ qui fait face. Prendre le talus sur la droite et monter les trois marches en rondins. Après quelques mètres, face à la zone pavillonnaire tourner à droite. Parcourir la lisière entre Magnanville et Mantes-la-Ville.

8 Continuer ce chemin. Passer entre les blocs de pierre jusqu'à une section goudronnée, en haut du quartier des "Belles Lances", rue Estienne-d'Orves. Au square, bifurquer à droite rue Jean-Moulin, jusqu'à la rue des Valmonts.

9 Tourner à gauche, rue Maurice-Berteaux. Au stop prendre à gauche jusqu'à l'autoroute. Longer la partie couverte de l'A13 à droite. Traverser ensuite l'espace public planté d'arbres qui ramène sur le parvis de la Mairie.

La Charte du Randonneur

- Ne sortons pas du tracé des sentiers balisés.
- Respectons la signalisation préfectorale, communale ou privée.
- Respectons l'environnement, la flore et la faune qui contribuent à l'équilibre de notre écosystème.
- Ne jetons pas nos détritres en pleine nature mais mettons-les dans les poubelles prévues à cet effet.
- Ne fumons pas en forêt et n'allumons pas de feu.
- Refermons toujours derrière nous barrières et clôtures.
- Renseignons-nous sur les périodes de chasse auprès des communes.
- Signalons aux personnes concernées les éventuelles anomalies du circuit emprunté.
- Tenons-nous à distance des animaux sauvages pour ne pas les effrayer.
- Restons, en toute occasion, discret et courtois.

Et n'oublions pas "Notre liberté commence là où s'arrête celle des autres !"



Circuit catégorie 1

Une petite balade de courte durée (moins de 2h et de 5 km), accessible à tous.



Circuit catégorie 2

Circuit de moyenne durée (environ 3h et 10 km), un bon moment de détente.



Circuit catégorie 3

Pour les plus aguerris (environ 1/2 journée et plus de 10 km).

MAISON DU TOURISME DU MANTOIS

4, place Saint-Maclou - 78200 MANTES-LA-JOLIE

Tél. : 01 34 77 10 30 • Fax : 01 30 98 61 49

Mail : maison-tourisme-mantois@wanadoo.fr

Site : www.maison-tourisme-mantois.com

Balissage par la section marche-randonnée du CAMV
et entretien des circuits par la commune de Mantes-la-Ville.
Mairie de Mantes-la-Ville : 01 30 98 55 49

